

Lettre à l'attention des membres du Conseil d'Administration de l'A.J.E.F.

Balma, le 28 décembre 2021

Objet : Proposition de création d'une commission de travail « Environnement et transition écologique ».

RAPPEL DU REGLEMENT INTÉRIEUR

Article 5 : Commission de travail.

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du Conseil d'Administration.

EXPOSÉ DE LA PROPOSITION

Mesdames, Messieurs les élu(e)s, membres du Conseil d'Administration de l'A.J.E.F.

Bien que la part Française des émissions de Gaz à effet de serre (inventaire national) ne représente que 1% des émissions mondiales (Chine : 27% ; USA : 11% ; UE à 27 : 6,4%), l'empreinte carbone moyenne d'un français, qui prend en compte les émissions associées aux importations, est de **11 tonnes équivalent CO2 (t éqCO2) par habitant¹**. Son niveau se situe ainsi entre celui des pays émergents tels que la Chine, le Brésil ou le Mexique, compris entre 6,1 t éqCO2 et 7,2 t éqCO2 et celle d'autres pays développés hors-UE tels que les États-Unis, le Canada et l'Australie qui ont une empreinte supérieure à 19,5 t éqCO2 par habitant.

À l'échelle mondiale, l'accord de Paris fixe un objectif de neutralité carbone en 2050 qui implique une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour respecter l'accord de Paris, chaque habitant de la planète devrait avoir une **empreinte carbone de 2,8 t éqCO2 par an au maximum d'ici à 2050**.

L'ambition de long terme de la France s'inscrit naturellement dans cet objectif de neutralité carbone dès 2050. La France est l'un des tous premiers pays au monde à avoir inscrit l'objectif de neutralité carbone dans sa législation à travers l'article 1er de la loi énergie climat du 8 novembre 2019. Notre pays prévoit ainsi d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Pour y parvenir, la France a fixé l'objectif de diviser au moins par six (facteur 6) nos émissions en 2050 par rapport au niveau de 1990.

Cela implique un changement de paradigme dans tous les niveaux de notre société. Et pour être crédible et acceptable aux yeux de la population, la transition écologique doit se faire de façon cohérente et transversale, s'imposant de façon similaire dans tous les domaines d'action des collectivités territoriales, tout en respectant les principes du développement durable, lequel repose sur trois piliers : économie – écologie – social.

Ainsi, l'urgence climatique est toujours plus prégnante et les collectivités territoriales disposent de compétences clés pour agir sur l'atténuation et l'adaptation à travers différentes compétences transversales importantes.

Avec la loi NOTRe et la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), les territoires ont vu leur rôle renforcé dans la transition énergétique et plus généralement en matière d'écologie. Aussi depuis 2017, 6 lois contribuant à la transition écologique ont été promulguées et chacune d'entre elle comporte également de nombreuses dispositions concernant les collectivités.

Ainsi, il incombe aux Régions de coordonner l'action des collectivités du ressort de leur territoire sur les questions liées au climat et à l'énergie.

Les EPCI et les communes ne sont pas en reste. En effet, les compétences qu'elles possèdent permettent d'assurer la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies

¹ Carbone4 - faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'état face à l'urgence climatique - <https://bit.ly/3JxoThE>

renouvelables, ou encore l'amélioration de la qualité de l'air. Elles ont la responsabilité d'investissements structurants sur le plan énergétique, notamment pour les bâtiments et les transports. Grâce aux politiques d'urbanisme et d'aménagement, ces collectivités organisent la répartition des activités et des lieux d'habitation. A travers leurs politiques économiques et d'aménagement du territoire, elles déterminent la valorisation du potentiel énergétique du territoire. Enfin, par leur proximité avec les citoyens, elles sont l'échelon privilégié pour sensibiliser les habitants, les engager dans des projets locaux ou encore pour les accompagner vers des modes de consommation plus sains et plus vertueux.

Quels enjeux pour les élus membres de l'A.J.E.F. ?

La solidarité entre les territoires est un levier pour la transition écologique. En tant qu'élus issus de ces collectivités, nous sommes en première ligne pour lutter contre le réchauffement climatique. Nos actions peuvent contribuer à une atténuation de ses effets au niveau local tout en prenant part aux objectifs nationaux et européens. La transition écologique représente un enjeu générationnel dans lequel, nous, jeunes élus, pouvons jouer un rôle d'accélérateur.

Pourquoi créer une commission de travail dédiée ?

Dans le cadre de nos mandats d'élus, les nombreuses évolutions réglementaires, le caractère hyper transversal de cette thématique et sa technicité toujours plus complexe rendent son décryptage plus que laborieux.

Au vu de l'article 1er des statuts de l'A.J.E.F., la création d'une commission de travail dédiée pourrait permettre de faciliter l'exercice du mandat des élus membres de l'association par l'information, la formation et la coopération entre ses membres.

« Environnement et engagement des jeunes »

Il est également important de mettre en évidence que la transition écologique devient de plus en plus un sujet de consensus entre les élus et leurs administrés. En effet, selon l'étude annuelle menée par l'Agence de la transition écologique (ADEME)², l'environnement reste encore cette année parmi les principales préoccupations des Français, derrière la santé publique, et à un niveau similaire aux enjeux d'emploi, de sécurité et d'immigration. En 2020, les Français plaçaient également la transition écologique, avec la propreté (66%), en tête de leurs priorités pour l'action municipale. Cette même année, 94% des maires³ déclaraient qu'elle serait la priorité de leur mandat.

Chez les jeunes (18-29 ans) la protection de l'environnement est la deuxième préoccupation (43 %)⁴ derrière le pouvoir d'achat (45%). Et seulement 10%⁵ font confiance aux partis politiques pour agir efficacement contre le réchauffement climatique.

Il est également important de mettre en évidence le contraste des chiffres records de l'abstention lors des dernières élections (municipales, départementales, régionales) et des enquêtes d'opinion qui montrent que les jeunes se considèrent comme les français les plus fortement engagés, tous sujets confondus (ex : BVA - 72 % des 18-24 se considèrent engagés)⁶. Cela peut être interprété comme étant un rejet ou de la suspicion à l'égard de démocratie représentative.

En effet, la reconnaissance du vote blanc fait partie des revendications et l'abstention est de plus en plus perçue comme un droit pour faire entendre son désaccord par rapport à l'offre électorale proposée. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, on peut également observer une forme d'individualisation de l'engagement citoyen.

² ADEME, Communiqué de presse, changement climatique : les français de plus en plus engagés et favorables à des mesures fortes de politique publique, 2021 <https://bit.ly/343w94y>

³ Odoxa, Baromètre de la transition écologique, La transition écologique : priorité n°1 des habitants et des maires pour l'action municipale, 2020 <https://bit.ly/3EyJPRI>

⁴ France Inter, sondage Ipsos : Présidentielle, 2021 <https://bit.ly/3mEK47A>

⁵ Libération, Jeunes et politique : «Cette génération se sent pleinement légitime à s'engager», 2021 <https://bit.ly/3sFlyG8>

⁶ BVA – Fondation Jean Jaurès, grande enquête sur l'engagement des français, 2021 <https://bit.ly/3sFMbeX>

Cela se traduit par une mobilisation individuelle à travers une participation aux manifestations ou à des actions de désobéissance civile, par l'usage des réseaux sociaux, la signature de pétitions, la réalisation de dons ou encore, un engagement ponctuel (ex : le World Clean Up Day) ou associatif. On peut également citer le boycott de produits ou d'entreprise comme par exemple, le « Manifeste étudiant pour un réveil écologique », signé par plus de 33 000 étudiants et appelant les étudiants de grandes écoles à ne pas travailler pour des entreprises qui ne prennent pas en compte la transition.

Ce sont autant de facettes d'une expression nouvelle, hors syndicats et partis politiques, et généralement centrée sur des actions concrètes en faveur d'une cause.

Selon Anne Muxel, Directrice de recherches au Cevipof et spécialiste du rapport des jeunes à la politique : « Pour que les jeunes retournent aux urnes, la classe politique doit combler le déficit de confiance, qui se creuse depuis une bonne vingtaine d'années. Et faire preuve d'efficacité dans ses résultats pour retrouver du poids dans l'opinion. Les jeunes générations éprouvent un besoin particulier de mettre en récit le futur, ce vers quoi les décisions prises aujourd'hui vont dessiner le monde de demain ».

Quels enjeux pour les élus membres de l'A.J.E.F. ?

Face à notre génération de l'instantanéité et de l'éphémère qui associe la politique à un temps trop long pour agir, nous, jeunes élus, sommes à l'avant-garde pour donner envie aux jeunes de se réconcilier avec la politique et de retrouver le chemin des urnes.

D'une part, il est évident que nous avons une obligation de résultats concrets pour pouvoir convaincre notre génération par l'action.

D'autre part, notre génération d'élus possède les capacités et la culture nécessaire pour pouvoir innover et créer des passerelles avec les nouvelles formes d'engagement citoyen.

Qui d'autre que notre génération d'élus peut se permettre d'innover, d'expérimenter ou encore de transgresser les codes de nos aînés installés aux responsabilités, pour pouvoir susciter un changement de paradigme compatible avec notre modèle de démocratie représentative ?

Pourquoi créer une commission de travail dédiée ?

Tout d'abord, cette commission pourrait être un lieu d'échanges et de partage d'expérience dans lequel les spécificités territoriales pourraient être confrontées.

L'échange d'idée est également une source d'innovation et ce lieu de partage pourrait tirer profit du pluralisme politique qui caractérise notre association.

En effet, la thématique « Environnement et transition écologique » est un sujet qui fait consensus avec des divergences principalement centrées sur le chemin pour y parvenir.

Cette commission pourrait également être un lieu de co-construction de projets ou d'expérimentations visant à répondre aux enjeux cités précédemment.

La formalisation de projets concrets pouvant aboutir à des résultats mesurables nécessite une source d'expertise pour traiter cette thématique complexe.

Cette commission pourrait donc fédérer ces compétences et le résultat des travaux pourraient être bénéfique pour l'ensemble des membres de l'A.J.E.F.

Au vu de l'article 1^{er} des statuts de l'A.J.E.F. la création d'une commission de travail dédiée pourrait contribuer à :

- Établir une concentration étroite et permanente entre les adhérents pour étudier les questions intéressant l'administration des communes et leurs groupements, des départements, des régions, de l'État & de l'Union Européenne.
- Développer la coopération entre les jeunes élus.
- Créer des liens de solidarité entre tous les jeunes élus de France et favoriser les liens de coopération et les échanges.
- Trouver des solutions pour donner envie aux jeunes de s'engager et pour combattre l'abstention.

Ainsi, par le présent courrier, il est proposé la création d'une commission de travail « Environnement et transition écologique », qui pourrait avoir pour missions les propositions exposées ci-après.

PROPOSITIONS

En vertu de l'article 1^{er} des statuts de l'A.J.E.F., la commission de travail « Environnement et transition écologique » aurait pour vocation :

- **La création et la maintenance d'une librairie numérique dédiée au partage d'actions réalisées** par les élus membres de l'A.J.E.F. ou par leur assemblée délibérante. Cet outil vise à favoriser la coopération entre les membres de l'A.J.E.F. et à faciliter l'exercice de leurs fonctions.
 - Afin de susciter la duplication des actions, les informations seront formalisées via des fiches projets ou des fiches actions, associées à des retours d'expérience et à des contacts.
 - Cette librairie pourrait être matérialisée via une solution de stockage en ligne.
 - Au-delà de la gestion de cette librairie numérique, les membres de la commission auront pour rôle d'accompagner les élus dans l'extraction et la formalisation des connaissances et des informations propres à chaque action réalisée.
- **L'organisation et L'animation d'ateliers de co-construction d'actions innovantes et d'expérimentations.**
 - De formaliser ces actions / expérimentations dans le but de faciliter leur déploiement et leur évaluation.
 - D'assurer un suivi macro des projets déployés et d'accompagner les élus porteurs.
 - De documenter les résultats pour pouvoir les exploiter (diffusion, retours d'expérience, ateliers d'amélioration, etc.).
- **L'organisation d'évènements d'information ou de formation à l'attention des membres de l'A.J.E.F.** L'évolution constante des connaissances, des réglementations et des pratiques liées à l'environnement et à la transition écologique implique une actualisation régulière des connaissances pour l'ensemble des élus membres de l'A.J.E.F. En effet, cette thématique transversale impacte la dimension interne des collectivités territoriales, leurs compétences et les parties prenantes du territoire (associations, citoyens, entreprises). Les actions de la commission de travail seront les suivantes :
 - Organiser des rencontres avec des ONG, des institutions consultatives (ex : CESER) ou des organismes d'état.
 - Organiser des évènements physiques ou virtuels.
 - Publier des notes d'information (internes)
 - Cadrer des formations avec des organismes de formation. Ces formations sur-mesure pourront ensuite être proposées aux membres de l'A.J.E.F. Chaque membre pouvant librement choisir de s'engager dans ces formations en utilisant leurs droits à la formation (DIF élu).
- **La rédaction d'articles, de communiqués de presse ou de tribunes en lien avec la thématique portée par la commission.**
 - La commission « Environnement et transition écologique » aura pour objectif d'identifier les freins génériques aux collectivités territoriales, afin d'émettre des avis ou de formuler des propositions.
 - Ces écrits pourront également être exploités pour exprimer un avis, des propositions, des critiques ou des préoccupations en amont d'évènements ou de publications politiques à caractère national ou européen, pouvant avoir un impact sur le périmètre d'activité défini par la fonction d'élu des membres de l'A.J.E.F.

DOCUMENT DE TRAVAIL – NE PAS DIFFUSER

- Ces écrits seront également un moyen exploitable pour améliorer la notoriété de l'A.J.E.F. et lui donner de la visibilité.

Au vu des délibérations AJEF-CA-29-11-2020 et AJEF-CA-23-11-2020, les commissions de travail « *n'ont aucun pouvoir de décision ; elles examinent les affaires qui leur sont soumises et émettent de simples avis ou formulent des propositions.* ». Les écrits de la commission de travail « Environnement et transition écologique » seraient donc rédigés à la demande des instances de l'A.J.E.F ayant pouvoir de décision.

Enfin, la nature de ces écrits devra fondamentalement respecter le caractère transpartisan de l'association.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces propositions ouvertes au débat, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs, les élu(e)s mes plus sincères salutations.

Thomas RODSPHON
Conseiller municipal délégué
en charge de la transition énergétique
et de l'économie circulaire
Ville de Balma.